



OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR(TRICE) EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT (2^e affichage)

SOMMAIRE DE LA FONCTION :

Sous la responsabilité du directeur de l'urbanisme et de l'environnement, l'inspecteur est responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et autres sur l'ensemble du territoire.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Procède aux inspections pour assurer la conformité des travaux autorisés ainsi que les dossiers des plaintes et requêtes ;
- Fait respecter l'application de la réglementation en matière d'urbanisme, d'environnement, de nuisances, etc. ;
- Analyse et traite les demandes de permis et certificats ;
- Assure un suivi des demandes d'information, plaintes et/ou requêtes auprès des citoyens concernant la réglementation et les demandes de permis ;
- Procède à la surveillance des cours d'eau et bandes riveraines ;
- Rédige des différents rapports et lettres en lien avec ses dossiers ;
- Prépare les dossiers d'infraction pour la cour municipale, le cas échéant ;
- Témoigne devant le tribunal en regard de ses responsabilités ;
- Assure la garde et la bonne gestion des dossiers relevant de sa fonction ;
- Collabore avec les autres membres du personnel ;
- Assure un bon service aux citoyens.

EXIGENCES :

- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en aménagement du territoire ou formation équivalente (A.E.C.) ou expérience équivalente ;
- Connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et du règlement Q2R.22 ;
- Permis de conduire classe 5 ;
- Connaissance des logiciels de bureautique Suite Office (Word et Excel) ;
- Connaissance du logiciel AccèsCité Territoire, un atout ;
- Expérience d'au moins deux années en milieu municipal, un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Salaire : 36.03 \$ (échelon 1) à 45.04 \$ (échelon 5)
- Horaire de 35 heures par semaine réparti sur 4 jours et demi avec horaire flexible.
- Vacances : 3 semaines après 1 an de service continu ;
- Congés de maladie et affaires personnelles : 12 jours et 13 jours fériés ;
- Régime de retraite à prestations déterminées ;
- Assurance collective (avec assurance dentaire) ;
- Date d'entrée en fonction : dès que possible.

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature par la poste ou par courriel à l'attention de monsieur Romain Schwitzer, directeur de l'urbanisme et de l'environnement au plus tard le 25 avril 2025 :

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
5000, rue des Loisirs
Saint-Mathieu-de-Beloeil QC J3G 6X5
Courriel : urbanisme@stmathieudebeloeil.ca